

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DE REMILLY SUR LOZON DU 05 NOVEMBRE 2015**

Date de convocation : 20 octobre 2015

Date d'affichage : 12 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le cinq novembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur GOSSELIN Philippe, Maire.

Étaient présents : MM GOSSELIN, LAURENT, HAMEAU, SEVAUX, LEVEE, LEMIEUX, CORMIER, SOMMIER, GASLARD, Mmes YVER, LOZOUET, TOURAINNE, MAUDUIT, LEHODEY.

Absent excusé:

Nombre de conseillers :

en exercice:14

présents :14

votants :14

Charlotte Yver a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit.

1) Projet de groupe scolaire sur un site unique :

Mr le maire informe le conseil municipal des derniers changements sur le projet, des subventions reçues, de l'accord de Le Mesnil Vigot à participer aux travaux. Mr le Maire demande ensuite au conseil municipal de se prononcer sur la réalisation de ce projet.

Après un vote, à l'unanimité des présents, le conseil municipal donne son accord :

- à la réalisation d'un groupe scolaire sur un site unique à Remilly Sur Lozon
- au plan de financement
- afin que la commune soit le maître de l'ouvrage
- pour autoriser la maire à acquérir les terrains nécessaires à sa réalisation
- pour autoriser le maire à lancer le diagnostic amiante et plomb avant travaux sur les bâtiments existants
- pour lancer un appel à candidature en procédure adaptée (MAPA sur compétences, références et moyens).
- pour autoriser le maire à déposer un dossier de demande subvention auprès du Conseil Départemental de la Manche dans le cadre des amendes de police pour les parties de stationnement et de sécurité des piétons du projet.

2) Projet de commune nouvelle :

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal le contexte dans lequel s'inscrit le projet de création d'une commune nouvelle, et le cadre légal sur lequel elle se fonde avec les lois N°2005-102 du 16 décembre 2011 et du 16 mars 2015.

Le maire expose les principes fondateurs de la commune nouvelle ainsi que les grandes orientations. Faisant suite à une réunion des maires et adjoints en date du 15/10/2015, les communes de Les Champs de Losque, Le Mesnil Vigot et Remilly Sur Lozon, souhaitent s'engager dans une démarche de création d'une commune nouvelle.

Après un vote (11 oui et 3 non), le conseil municipal,

- Donne son accord au principe de création d'une commune nouvelle, par regroupement des communes de Les Champs de Losque, Le Mesnil Vigot et Remilly Sur Lozon,
- Dit que des réunions de travail seront programmées afin d'élaborer la charte, le nom cette commune nouvelle et toutes les modalités d'organisation
- Dit que des réunions d'information de la population auront lieu avant toute décision définitive de création de commune nouvelle.
- Dit que la décision définitive sera prise de façon simultanée par les trois conseils municipaux pour le 30 juin 2016, afin d'une application effective le 1^{er} janvier 2017.

3) Questions diverses :

a) Schéma départemental de coopération intercommunale :

Le maire présente le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de la Manche proposée par Mme La Préfète.

La Manche compte actuellement 27 EPCI. Le projet de schéma prévoit de ramener ce chiffre à 5 EPCI. Dans ce cas, l'EPCI de Canisy fusionnerait avec Saint-Lô Agglo pour former le bocage Saint-Lois.

Après discussion, le conseil municipal :

1) Sur le saint-Lois :

considérant des bassins de vie identiques, des compétences déjà en commun (notamment le Centre Aquatique, le développement de la Vire, du tourisme en partie...) et donc une communauté de destin, émet un avis positif pour la fusion de l'EPCI de Canisy avec St-Lô Agglo en souhaitant cependant que ce rapprochement ne se traduise pas par un bouleversement de la construction actuelle de St Lo Agglo mais au contraire la conforte.

2) Pour les 4 autres EPCI du projet :

émet des réserves sur ce découpage ambitieux mais réducteur : des communautés de communes agrandies sont à peine constituées depuis deux ans (1^{er} janvier 2014) que déjà on touche à l'édifice pourtant fragile.

Les territoires ne semblent pas correspondre à des bassins de vie cohérents (Tribehou avec le Cotentin ?, Villebaudon avec le Mont St Michel et le Mortennais ?).

L'ensemble oublie la proximité et le besoin d'identification de nos concitoyens. Diminuer par deux le nombre d'EPCI passant de 27 à une dizaine serait plus réaliste et en accord avec les vrais besoins de développement et ceux de la population.

Se posent aussi des questions de gouvernance (quid des conseils avec plus de 200 communes..... ? où siéger ?).

Cela pose enfin la question de la nécessaire articulation entre ces nouveaux EPCI et les communes, voire des communes nouvelles. N'envisager qu'un échelon au dispositif, c'est le rendre fragile et bancal.

b) Décision modificative : N°8 :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote la décision modificative suivante :

Art D/2188-171 (illumination de Noël) + 500 € (TVA)

Art D/61522 « entretien des bâtiments » - 500 €

Les comptes 021 et 023 seront crédités du même montant.

c) Remboursement de factures :

1) Lydie Lozouet se retire car concernée par l'affaire :

Mr le maire indique qu'il est nécessaire de rembourser Lydie Lozouet la somme de 21,90 € pour

l'achat de décoration pour le repas des cheveux blancs. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, au vue de la facture présentée donne son pour rembourser Lydie Lozouet la somme de 21,90 €.

3) Christophe Hameau se retire car concerné par l'affaire

Mr le maire indique qu'il est nécessaire de rembourser Élisabeth Hameau la somme de 37,16 € pour l'achat de livre pour les enfants concernant la bibliothèque communale. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, au vue des factures présentées donne son pour rembourser Élisabeth Hameau la somme de 37,16 €.

d) Nouvelle association :

Mr le maire informe de la création d'une nouvelle association : le «club de pétanque de Remilly Sur Lozon ». Une subvention sera attribuée en 2016 comme à toute association de la commune.

e) Courrier du Conseil départemental pour la réfection de la RD 94 (Remilyl Sur Lozon) :

le maire lit ce courrier qui indique que le conseil départemental a bien pris en compte la demande et l'étudie à nouveau. Le conseil insiste pour que des taux puissent avoir lieu en 2016.

Divers :

- Inauguration de l'APC prévue le 12 novembre à 18H00
- Invitation pour le 11 novembre qui se déroulera à Carantilly
- musée de la vannerie : les visites extraordinaires le 14 et 15 novembre sur réservation

La prochaine réunion du conseil municipal est prévue le jeudi 10 décembre à 20H30.

Rien ne restant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 23H15.

La secrétaire de séance,
Charlotte YVER

Le maire,
Philippe GOSSELIN